

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Samedi 9 février 14h30 salle polyvalente du VAUDOÛÉ - 77123

1 rue du Palais (derrière la Mairie)

Ordre du jour :

Rapport moral - Rapport financier.

Election des membres du Conseil d'Administration (voir le bulletin de vote joint sur lequel figurent les candidats déclarés à ce jour, tout autre membre de l'association souhaitant se présenter est invité à faire connaître sa candidature lors de l'Assemblée générale).

Suspension de séance – Réunion à huis clos du conseil d'administration pour l'élection des membres du bureau.

Activités du 1^{er} semestre 2019.
Questions diverses, la parole est à tous.
Projections.

Les participants à l'Assemblée Générale peuvent venir vers 12h30 pour le pique-nique.



Pensez dès maintenant à régler votre cotisation pour 2019

	COUPON D'ADHÉSION
M. / Mme / M. et Mme :	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Adresse e-mail : Tél.:	
Cotisation : 20€ - Bulletin ART RUPESTRE inclus <input type="checkbox"/> Adhésion <input type="checkbox"/> Renouvellement	
Date :	
Coupon à envoyer accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du GERSAR à : Sylvain LENOBLE - 2 rue Maurice Leroy - 77310 St FARGEAU PONTIERRY	

BULLETIN DE VOTE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9/02/2019

Outre les membres fondateurs, membres de droit du Conseil d'Administration du GERSAR, Alain SENEÉ et Pierre THORANT sont candidats :

Pierre BOUILLOT, Paulette CORME, Edith LAMARQUE, Richard LEBON, Sylvain LENOBLE, Patrick LESZKO, Yves MERIAN, Jacques SAGOT, Alain TOURVIEILLE et Laurent VALOIS.

Entourer les noms des candidats pour lesquels vous souhaitez voter ou rayer les noms des candidats pour lesquels vous ne souhaitez pas voter.

Seuls les votes des adhérents à jour de leur cotisation seront pris en compte.

Les membres ne pouvant être présents à l'Assemblée Générale peuvent adresser leur pouvoir à un membre de leur choix.

AVEC NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2019



POUVOIR

M. / Mme / M. et Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail : Tél.:

Donne pouvoir à.....
pour me représenter à l'Assemblée générale du GERSAR le samedi 9 février 2019

Les pouvoirs non nominatifs seront confiés aux membres présents qui accepteront de les assumer. La donation de pouvoir n'est valable que pour les adhérents à jour de leurs cotisations pour l'année en cours.

Signature
précédée de la mention «Bon pour pouvoir»

Pouvoir à envoyer à :
Sylvain LENOBLE - 2 rue Maurice Leroy - 77310 St FARGEAU PONTIERRY